

AVIS
COUR D'APPEL

**OBJET : RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLES DE LA
COUR D'APPEL**

La Cour d'appel a modifié ses Règles de procédures en matière civile en adoptant le *R.M. 177/2006* qui modifie le *R.M. 555/88*. Les modifications apportées aux Règles de procédures en matière civile seront publiées dans la *Gazette du Manitoba* le 23 septembre 2006 et entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2006.

Les modifications sont annexées pour en faciliter la consultation par les membres de la profession. On peut aussi se procurer un exemplaire des modifications en s'adressant au greffe de la Cour d'appel ou en consultant le site Web des tribunaux du Manitoba à l'adresse www.manitobacourts.mb.ca/index.fr.html.

ÉMIS PAR :

Document original signé par :

P. Gough, registraire
Cour d'appel
(Manitoba)

DATE : Le 1^{er} octobre 2006